

Questions and Answers – RFP 1000211005 – Microbial Hazards FOODNET
Questions et réponses – DDP 1000211005 – Dangers microbiens FOODNET

Q1: Analytical Sample Size: Please confirm the analytical sample size that PHAC requires for each of the detection methods.

A1: The analytical size of sample for detection is 50g.

Q2: Additional Project Descriptions: Please confirm that the project descriptions required in R2 and RT3 on page 9 of 22 of the RFP document are based on laboratory experience as a whole and not based solely on project lead experience.

A2: The RT2 and RT3 sections are for the laboratory as a whole to have experience in the pertinent projects. The lead for the project must have full and comprehensive oversight and knowledge and understanding of the project. It is expected that 'bench top' laboratory technicians will be conducting the day-to-day work and are part of the laboratory as a whole. The project lead must have full responsibility for the laboratory activities.

Q3: Certifications: If sections 5.1.1 and 5.2.1, on page 11 of 22 of the RFP document are not applicable, please confirm and provide a link if there is a document that should be included in our response per Section 5.2: Certifications Precedent to Contract Award and Additional Information. If not what should appear in Section III: Certifications as noted in Part 3 Bid Preparation Instruction?

A3: If they are N/A then bidders may simply state N/A. Bidders may provide a signed copy of the legal text as it appears in the RFP.

Q1: Taille de l'échantillon analytique : Veuillez confirmer la taille de l'échantillon analytique dont l'ASPC a besoin pour chacune des méthodes de détection.

R1 : La taille analytique de l'échantillon pour la détection est de 50g.

Q2 : Descriptions de projet supplémentaires : Veuillez confirmer que les descriptions de projet requises dans R2 et RT3 sur le page 9 sur 22 du document de DP sont basées sur l'expérience de laboratoire dans son ensemble et ne sont pas basées uniquement sur l'expérience de chef de projet.

R2 : Les sections R2 et RT3 sont pour le laboratoire dans son ensemble d'avoir une expérience dans les projets pertinents. Le chef de projet doit avoir une surveillance complète et une connaissance et une compréhension complètes du projet. On s'attend à ce que les techniciens de laboratoire « de haut de banc » effectuent le travail quotidien et font partie du laboratoire dans son ensemble. Le chef de projet doit être entièrement responsable des activités du laboratoire.

Q3 : Certifications : Si les articles 5.1.1 et 5.2.1, sur le page 11 sur 22 du document de DP ne sont pas applicables, veuillez confirmer et fournir un lien s'il y a un document qui devrait être inclus dans notre réponse par section 5.2 : Certifications Précédent à l'attribution du contrat et Informations supplémentaires. Si ce n'est pas ce qui devrait figurer à la section III : Certifications comme indiqué dans l'instruction de préparation des soumissions de la partie 3?

R3 : S'il s'agit de N/A, les soumissionnaires peuvent simplement déclarer N/A. Les soumissionnaires peuvent fournir une copie signée du texte juridique tel qu'il apparaît dans la DP.